

Faire notre part

Réaction du
gouvernement
des T. N.-O. à
l'Agenda social

Table des matières

Introduction	1
Recommandation n° 1 L'Agenda social - Filtre de prise de décisions	3
Recommandation n° 2 Travailler ensemble	5
Recommandation n° 3 Mise en valeur du potentiel - Financement pluriannuel	8
Recommandation n° 4 Mise en valeur du potentiel - Petites communautés	10
Recommandation n° 5 Mise en valeur du potentiel - Recherche et programmes	12
Recommandation n° 6 Suivi de la mise en œuvre de l'Agenda social	14
Recommandation n° 7 Mise en œuvre, évaluation, suivi et diffusion des recommandations ...	16
Recommandation n° 8 Politiques, lois et normes	18
Recommandation n° 9 Responsabilité des dirigeants et des individus	20
Recommandation n° 10 Prévention	21
Conclusion Mise en œuvre de l'Agenda social	23
Annexe I Activités présentement en cours et qui appuient l'Agenda social	24
Annexe II Plan de mise en œuvre	27

Introduction

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest reconnaît le travail acharné et le dévouement dont le Groupe de travail de l'Agenda social a fait preuve pour trouver des moyens d'améliorer la condition sociale des gens des Territoires du Nord-Ouest. Le GTNO a, lui aussi, un engagement envers cet objectif et estime que le développement social joue un rôle tout aussi important que le développement politique ou économique pour assurer la prospérité durable de nos territoires.

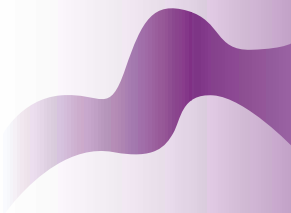
Ce document représente la réaction du gouvernement des T. N.-O. au Projet d'Agenda social pour les gens des T. N.-O. (appelé " Agenda social " dans le présent document). Il ne constitue cependant qu'un premier pas.

Comme l'a mentionné le Groupe de travail de l'Agenda social, chacun doit faire sa part. Les gens des T. N.-O. ont la responsabilité individuelle de faire des choix qui tiennent compte du fonctionnement harmonieux de leur famille, de leur communauté et de leur société. Les autres paliers de gouvernement et les organismes non gouvernementaux ont aussi un rôle à jouer.

Il est indispensable que tous les paliers de gouvernement ainsi que nos partenaires non gouvernementaux travaillent ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une approche exhaustive s'attaquant aux problèmes sociaux et visant l'égalité sociale pour tous les gens des T. N.-O. Cependant, en tant que gouvernement des Territoires, nous pouvons entreprendre certaines mesures, dont ce document contient un aperçu. Nous promettons de travailler avec les gouvernements autochtones, le gouvernement fédéral ainsi qu'avec des organismes non gouvernementaux afin de s'assurer que l'approche retenue pour régler les problèmes sociaux qui ont été déterminés est exhaustive. Bien que la situation fiscale du GNTO ne permette pas d'investir une portion considérable de nouveaux fonds publics, plusieurs mesures peuvent être réalisées à partir des ressources disponibles.

L'Agenda social comprenait dix recommandations importantes liées à six grands enjeux sociaux :

- l'Agenda social - Un filtre pour la prise de décisions;
- travailler ensemble;
- la mise en valeur du potentiel;
- la responsabilité;
- le leadership et la responsabilité individuelle; et
- la prévention.



Le document de réaction du GTNO porte sur chacun de ces six enjeux et décrit les mesures pouvant être entreprises immédiatement (dans les six (6) prochains mois environ) ainsi que celles qui exigeront plus de temps. De plus, nous avons énuméré les mesures gouvernementales déjà existantes (Annexe I) qui touchent certaines recommandations spécifiques ou qui soutiennent de façon générale la vision globale de l'Agenda social, laquelle est " d'améliorer la condition sociale des gens des T. N.-O. ". Nous avons continué sur la lancée des liens entre les mesures considérables déjà mises en œuvre dans le cadre de stratégies et d'initiatives du gouvernement des T. N.-O., dont le Plan d'action en matière de santé et de services sociaux 2002-2005, la Stratégie d'intervention pour le développement de la petite enfance, les Initiatives sur le logement et le Plan d'action pour les personnes âgées 2002-2003.

Notre engagement envers la vision de ce gouvernement, telle qu'énoncée dans le document Vers de meilleurs lendemains, ne change pas. Notre réaction à l'Agenda social continue sur cette lancée et nous rapproche de la réalisation de notre objectif visant des " gens en santé et bien éduqués faisant des choix personnels responsables, pour eux-mêmes et pour leur famille ".

L'Agenda social - Un filtre

Recommandation n° 1 : L'Agenda social - Filtre de prise de décisions et cadre d'action politique

Recommandation de l'Agenda social

Le Groupe de travail de l'Agenda social recommande que les gouvernements publics, les gouvernements autochtones et les organismes non gouvernementaux utilisent l'Agenda social à titre de filtre pour toutes les décisions et interventions reliées aux politiques et aux programmes sociaux.

Réaction du GTNO

Le GTNO accepte de se servir de l'Agenda social comme l'un de ses critères de base sur lequel fonder ses décisions pour les programmes et les politiques. Le GTNO a commencé à élaborer un ensemble de principes en matière de politiques sociales et une liste de contrôle des initiatives sociales, tous deux fondés sur les principes directeurs et les recommandations de l'Agenda social et destinés aux décisionnaires du GTNO. La raison d'être de cette liste, qui sera composée d'une série de questions concernant différents aspects de l'élaboration des programmes, est de s'assurer que les initiatives d'amélioration des conditions sociales sont effectuées dans un cadre bien établi et qu'elles sont toutes étudiées dans le but de déterminer les implications sociales possibles.

Les principes directeurs et la liste de contrôle formeront ce " filtre " à partir duquel tous les nouveaux programmes et nouvelles politiques seront évalués.

Étant conscient du fait que chacun des programmes ou chacune des politiques entraînent un potentiel d'implications sociales prévues ou imprévues, le GTNO utilisera le filtre dans l'élaboration de tous les programmes et de toutes les politiques, et non pas seulement pour ceux qui font partie de l'Enveloppe des programmes sociaux. Ce filtre servira aussi à garantir que l'Agenda social reste au cœur des projets déjà existants et que tout obstacle potentiel à la coopération soit relevé et résolu, au fur et à mesure que de nouvelles lois ou de nouvelles politiques sont élaborées.

Le GTNO encourage le gouvernement du Canada et les gouvernements autochtones à également accepter cette recommandation.

Engagement public d'adoption de mesures de la part du GTNO

1.1 Mesures immédiates

- 1.1.1 Le GTNO conclura l'élaboration d'un ensemble de principes de politiques sociales qui sera fondé sur l'Agenda social.
- 1.1.2 Le GTNO établira une liste de contrôle des initiatives sociales dont les ministères se serviront lors de l'élaboration de propositions de politiques et de programmes.

1.2 Mesures à plus long terme

- 1.2.1 Après approbation, le " filtre ", composé des principes directeurs et de la liste de contrôle des initiatives sociales, servira de guide dans l'évaluation de toutes les nouvelles propositions de politiques, de lois et de programmes.
- 1.2.2 Le personnel assigné aux programmes du GTNO utilisera ces principes directeurs lors de l'élaboration ou de l'amendement de politiques et de programmes.
- 1.2.3 Les décisionnaires du GTNO se référeront aux principes lorsqu'ils devront approuver de nouvelles politiques ou de nouveaux programmes.

Travailler ensemble

Recommandation n° 2 : Éliminer les obstacles structurels à la coopération

Recommandation de l'Agenda social

Le Groupe de travail de l'Agenda social recommande que les gouvernements publics, les communautés et les organismes non gouvernementaux éliminent les obstacles structurels à la coopération et créent des mécanismes de collaboration destinés aux gouvernements, communautés, ministères, agences et prestataires de services, ou améliorent les mécanismes existants.

Réaction du GTNO

Le GTNO reconnaît le besoin d'améliorer les mécanismes de collaboration. Cette recommandation générale a été faite à plusieurs reprises par le Groupe de travail de l'Agenda social, en relation avec plusieurs points :

- le besoin d'une meilleure coordination des activités entre les ministères du GTNO, les agences et les prestataires de services;
- la frustration éprouvée monsieur ou madame Tout-le-Monde qui tente d'accéder aux services gouvernementaux cloisonnés;
- la frustration éprouvée par les communautés et les groupes communautaires voulant obtenir des subventions auprès de différentes sources de financement ayant des exigences de reddition des comptes différentes; et
- les obstacles à la coopération pouvant découler directement des politiques et des lois.

Le GTNO a entamé des démarches pour régler certains de ces problèmes, notamment :

- en améliorant la coordination interministérielle;
- en intégrant diverses approches de financement destinées aux programmes de mieux-être fédéraux et territoriaux;
- grâce au financement global pour les municipalités, pour les administrations du secteur de la santé et des services sociaux, les conseils scolaires de division et tous les autres prestataires de services de base.

Cependant, nous reconnaissons que, malgré les efforts investis jusqu'à maintenant par le GTNO, l'accès aux sources de financement exige encore beaucoup trop de temps pour les communautés et les organismes. Nous allons continuer à travailler en collaboration avec les communautés et les organismes afin de trouver des moyens d'alléger le poids bureaucratique. Pour éliminer les obstacles qui nuisent à l'intégration et à la coordination des

programmes communautaires, il est essentiel que tous les paliers de gouvernement et organismes non gouvernementaux travaillent ensemble. Nous collaborerons avec nos partenaires afin d'étudier plus attentivement des moyens permettant une intégration plus efficace des services.

Pour formuler sa réaction à cette recommandation, le GTNO a tenu compte de plusieurs aspects : une coordination accrue; l'amélioration des mécanismes de financement; l'intégration de la prestation des services; l'élimination des obstacles politiques et législatifs. Nous mettrons à l'essai plusieurs approches au moyen de projets pilotes destinés à soutenir les communautés touchées par les projets de développement à élaborer et mettre en œuvre leurs propres stratégies de mieux-être. Ces démarches s'effectueront en harmonie avec nos engagements énoncés dans la Stratégie de développement des ressources non renouvelables, le Plan d'action en matière de santé et de services sociaux 2002-2005, le Cadre pour le mieux-être dans le Nord et avec le travail déjà fait auprès des centres de services aux entreprises.

Engagement public d'adoption de mesures de la part du GTNO

2.1 Mesures immédiates

- 2.1.1 Projets pilotes dans cinq (5) communautés touchées par l'exploitation des ressources portant sur l'intégration et la coordination des services de santé et des services sociaux (ce qui comprend les services du gouvernement, des ONG et des secteurs privés et bénévoles).
- 2.1.2 Projets pilotes dans deux (2) communautés n'étant pas susceptibles d'être touchées par l'exploitation des ressources, afin d'évaluer des approches de planification du mieux-être des communautés.
- 2.1.3 Publication révisée du Protocole pour venir en aide aux enfants maltraités, clarifiant les rôles des ministères du GTNO, des agences et des ONG en ce qui a trait aux déclarations et aux interventions.

2.2 *Mesures à plus long terme*

- 2.2.1 Revoir les lois et les politiques actuelles afin de déterminer les obstacles à la coopération; de préciser les changements possibles et les mettre en vigueur lorsque cela est possible. Le point de mire initial de cette révision sera la Loi sur les services à l'enfance et à la famille, la Loi sur l'assistance sociale, la Loi sur l'accès à l'information et à la vie privée et la Loi sur la Société d'habitation des T. N.-O.
- 2.2.2 En appliquant le " filtre " de l'Agenda social, veiller à repérer et renforcer les liens et à ce que les obstacles aux lois et aux politiques soient résolus alors que de nouvelles politiques et de nouvelles lois sont élaborées. (Voir la recommandation n^o 1.)
- 2.2.3 Continuer à promouvoir et à améliorer la coopération et la coordination interministérielle de la direction générale et régionale en tenant des réunions interministérielles régulières avec le ministre, le sous-ministre et les membres du personnel; des réunions régulières entre la direction générale et les régions à l'extérieur de Yellowknife dans la mesure du possible et en déterminant les activités interministérielles par rapport au Plan d'activités.
- 2.2.4 Déterminer les services essentiels au sein des programmes ministériels, pour établir un cadre de référence servant à dégager les ressources financières pouvant être disponibles pour des activités discrétionnaires sur le " mieux-être ".
- 2.2.5 Continuer le travail de concert avec les ministères du gouvernement fédéral, afin de déterminer et de promouvoir les approches retenant le concept de la source unique.
- 2.2.6 Augmenter l'accès public à l'information sur les programmes et les services du GTNO, au moyen d'Internet.

Mise en valeur du potentiel

Recommandation n° 3 : Financement pluriannuel

Recommandation de l'Agenda social

Le Groupe de travail de l'Agenda social recommande que le GTNO accorde du financement pluriannuel afin de créer un potentiel et une infrastructure au niveau local, de contribuer à la planification à long terme et de réduire la "paperasse" administrative, en commençant par les cycles de planification des activités de 2003-2004.

Réaction du GTNO

Le GTNO reconnaît que les communautés et les agences non gouvernementales qui offrent d'importants programmes et services ont besoin d'une continuité de financement, afin de leur permettre de planifier à long terme et de veiller à la mise en œuvre des programmes, de même que de retenir les membres de leur personnel. L'approbation du financement pluriannuel pourrait éliminer la nécessité de présenter des demandes de subvention annuelles. Toutefois, le financement continu devrait quand même être sujet à des exigences de reddition des comptes clairement énoncées (p. ex., des rapports financiers et des rapports d'activités). L'obligation de rendre des comptes n'est pas uniquement liée au GTNO en tant qu'agence de financement, mais aussi envers ses membres et le public qu'il dessert.

Rien dans la Loi sur la gestion des finances publiques ou dans le manuel portant sur la gestion des finances publiques (MGFP) n'empêche les ministères et les agences d'adopter des ententes de financement pluriannuel tant et aussi longtemps que l'engagement de financement futur est subordonné aux fonds alloués par l'Assemblée législative et que le tout respecte les exigences de reddition des comptes. De plus, comme le mentionne l'Agenda social, le financement pluriannuel ne constitue pas une approche convenant à tous les organismes ou modes de financement.

Le GTNO adoptera donc le mode de financement pluriannuel à la première occasion, lorsque cela s'avérera approprié. Il existe déjà plusieurs ententes de financement pluriannuel mais, jusqu'à présent, il n'existe pas d'approche planifiée et détaillée. Le ministère des Affaires municipales et communautaires a déjà pris les devants en fournissant aux gouvernements communautaires des prévisions de financement pluriannuel. Certaines communautés profitent aussi du mode de financement pluriannuel dans le cadre du programme Enfants en santé.

Engagement public d'adoption de mesures de la part du GTNO

3.1 *Mesures immédiates*

- 3.1.1 Définir les critères d'attribution de financement pluriannuel.
- 3.1.2 À partir de ces critères, revoir tous les programmes afin de relever les cas pour lesquels un financement pluriannuel sous forme de subventions et de contributions conviendrait et modifier ensuite les politiques nécessaires pour approuver l'allocation de financement pluriannuel pour l'année financière 2003-2004.
- 3.1.3 Revoir le MGFP au grand complet, pour déterminer s'il faut lui apporter des modifications aux dispositions des ententes de financement pluriannuel.
- 3.1.4 Revoir toutes les politiques ministérielles de subvention, pour qu'elles soient conformes aux dispositions du MGFP.
- 3.1.5 Tous les ministères feront les révisions qui s'imposeront quant aux politiques ministérielles de subvention, afin de les adapter aux ententes de financement pluriannuel.
- 3.1.6 À compter d'aujourd'hui, les ententes conclues par le GTNO avec des communautés ou des organismes non gouvernementaux tiendront compte de l'option du financement pluriannuel et, le cas échéant, en feront une disposition des ententes.
- 3.1.7 Respect de l'engagement au sujet du financement pluriannuel dans les ententes de subvention de 2003-2004.
- 3.1.8 Veiller à ce que les groupes de femmes des T. N.-O. profitent au maximum de la location des bureaux du GTNO et bénéficient d'une infrastructure adéquate pour améliorer la prestation des services aux clientes.

3.2 *Mesures à plus long terme*

- 3.2.1 Description des ententes de financement pluriannuel dans le guide sur les demandes de subventions et de contributions publié annuellement.

[Remarque : Le financement pluriannuel peut aussi être une composante des projets pilotes, selon la Recommandation n^o 2.]

Mise en valeur du potentiel

Recommandation n° 4 : Services de base dans les petites communautés

Recommandation de l'Agenda social

Le Groupe de travail de l'Agenda social recommande que tous les membres de l'Assemblée législative travaillent ensemble à l'établissement et au financement d'un niveau minimum de services pour toutes les petites communautés, en fonction d'évaluations de besoins spécifiques. Le Groupe de travail recommande aussi que ces évaluations soient faites dans les limites de temps prévues pour le travail du Comité spécial mixte sur les affaires des communautés sans pouvoir d'imposition foncière.

Réaction du GTNO

Le GTNO a conscience des défis auxquels doivent faire face toutes les communautés et les petites communautés sans pouvoir d'imposition foncière en particulier, pour avoir accès à tout l'éventail des services et des programmes gouvernementaux. Nous nous engageons à déterminer dans quelles communautés les niveaux de services doivent être précisés et à trouver quels autres mécanismes pourraient améliorer leurs niveaux de service.

Le Comité spécial mixte sur les affaires des communautés sans pouvoir d'imposition foncière de l'Assemblée législative propose d'entreprendre des consultations auprès des communautés afin d'examiner de plus près et de définir les problèmes spécifiques devant être résolus. Au lieu de répéter le travail, et en reconnaissant que les consultations multiples exercent des pressions sur les dirigeants et le personnel communautaires, nous travaillerons en coopération avec le Comité spécial mixte pour que toutes les communautés et les parties intéressées participent aux discussions.

Après la publication du rapport du Comité, le GTNO se penchera sur la question du financement pour les communautés.

Engagement public d'adoption de mesures de la part du GTNO

4.1 *Mesures immédiates*

- 4.1.1 Approcher le Comité spécial mixte et collaborer avec ses membres afin de créer des profils communautaires qui répondront aux besoins des communautés en matière de planification et d'analyse.

4.2 *Mesures à plus long terme*

- 4.2.1 Après la parution du rapport du Comité spécial mixte, élaborer une proposition sur le déroulement des prochaines démarches et la mettre en œuvre.
- 4.2.2 La question du financement sera également étudiée après la parution des recommandations du Comité.
- 4.2.3 Le GTNO travaillera aussi avec les groupes intéressés afin d'élaborer et de mettre en œuvre une Initiative d'appui au bénévolat (voir la Recommandation n^o 9.)

Mise en valeur du potentiel

Recommandation n° 5 : Recherche et prestation de programmes dans le Nord

Recommandation de l'Agenda social

Le Groupe de travail de l'Agenda social recommande que les gouvernements, les organismes non gouvernementaux, les établissements d'enseignement et le secteur privé forment des partenariats de mise en valeur du potentiel des T. N.-O. en matière de recherche et de prestation d'un plus grand nombre de programmes dans les Territoires, au lieu de recourir aux services provenant du Sud. Le Groupe de travail recommande aussi que ce travail commence immédiatement et qu'il se poursuive à long terme.

Réaction du GTNO

Le GTNO approuve la recommandation d'améliorer la mise en valeur du potentiel du Nord en matière de recherche. Nous consoliderons les activités et les programmes du GTNO déjà existants dans les secteurs de la recherche et de l'innovation, sous la direction de l'Institut de recherche Aurora, afin de promouvoir des partenariats et créer des liens.

Nous reconnaissons aussi l'excellence de la recherche en sciences sociales qui s'effectue à l'heure actuelle par des organismes du Nord comme l'Institut social et culturel Gwich'in et le Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles.

Le GTNO est prêt à étudier la possibilité de la mise sur pied d'un Réseau d'excellence en recherches culturelles et sociales. Ce réseau n'aura pas pour dessein de centraliser les activités des organismes déjà existants, mais plutôt d'encourager la création des liens, la collaboration et le partage des ressources.

Le GTNO convient également que la prestation de programmes devrait se faire dans les T. N.-O. au lieu de recourir aux services du Sud, là où il peut être prouvé que cette approche produit une qualité de service équivalente et qu'elle est rentable. Il s'agit d'un dossier que nous devons étudier plus en profondeur avec nos partenaires des gouvernements autochtones et fédéral, ainsi qu'avec les organismes non gouvernementaux.

Engagement public d'adoption de mesures de la part du GTNO

5.1 *Mesures immédiates*

- 5.1.1 Sous la direction de l'Institut de recherche Aurora, le GTNO consultera des organismes non gouvernementaux, des établissements d'enseignement, des instituts sociaux et culturels des T. N.-O., le Centre du patrimoine septentrional Prince-de-Galles, des gouvernements autochtones et le secteur privé, afin d'élaborer une proposition visant à établir un Réseau d'excellence en recherches culturelles et sociales dans les T. N.-O.
- 5.1.2 L'Institut de recherche Aurora aura la possibilité de faire une demande pour établir plusieurs postes de stagiaires pour les diplômés du Nord, grâce au programme déjà existant de stage dans le cadre du projet Maximiser le plein emploi dans le Nord. Ces postes seraient réservés à des agents de recherche. La recherche pourrait aussi être parrainée et financée partiellement par un ministère, tandis que sa mise en œuvre pourrait être assumée par l'un des partenaires du Réseau.
- 5.1.3 Un groupe de concertation composé de membres du secteur industriel du Nord, de chercheurs du Nord et d'organismes non gouvernementaux déterminera et définira clairement les priorités en matière de recherche dans le Nord. Ce groupe transmettra les résultats au Forum du Nord sur la Stratégie d'innovation du gouvernement fédéral.

5.2 *Mesures à plus long terme*

- 5.2.1 Le GTNO fera la promotion de la mise sur pied d'une bibliothèque virtuelle sur les recherches déjà existantes qui portent sur le Nord, et ce, de concert avec les partenaires énumérés.

Responsabilité

Recommandation n° 6 : Mieux-être/Approche fondée sur des indicateurs sociaux

Recommandation de l'Agenda social

Le Groupe de travail de l'Agenda social recommande que les gouvernements publics et autochtones définissent des indicateurs sociaux et les utilisent pour mesurer les conditions sociales et le mieux-être au fil du temps. Le Groupe de travail de l'Agenda social recommande aussi la conception d'une méthode efficace afin de contrôler la mise en œuvre de l'Agenda social.

Réaction du GTNO

Le GTNO reconnaît que l'évaluation des indicateurs généraux de la condition sociale dans le Nord et la diffusion de cette évaluation au moyen de rapports et ce, de manière continue, constituent un outil important permettant à tous les résidents du Nord de contrôler la qualité du mieux-être et d'évaluer le progrès vers des buts sociaux plus vastes. Le GTNO s'est déjà engagé publiquement dans ce domaine et a récemment publié le premier rapport annuel sur les mesures qui touchent tout le gouvernement intitulé *Towards Improved Accountability* (2002).

Le GTNO convient également que tous les paliers de gouvernement et toutes les parties intéressées devraient former des partenariats afin de déterminer les indicateurs sociaux les plus appropriés et les meilleures méthodes de suivi des progrès. Nous sommes aussi d'accord avec la proposition de l'Agenda social d'accorder plus d'importance à l'évaluation de la qualité des programmes.

Il serait important aussi de mettre sur pied des mécanismes de suivi et de rapport efficaces sur la mise en œuvre de l'Agenda social. Toutefois, comme la plupart des mesures devant être prises ne relèvent pas du mandat du GTNO, nous aurons besoin de consulter toutes les parties intéressées quant aux moyens de contrôler la mise en œuvre.

Engagement public d'adoption de mesures de la part du GTNO

6.1 *Mesures immédiates*

- 6.1.1 Formation d'un groupe de travail officiel pour déterminer et évaluer les indicateurs sociaux, dans le cadre du mandat du GTNO. À partir du travail déjà accompli par le Groupe de travail de l'Agenda social, nous ferons la promotion de l'établissement de partenariats avec les organismes non gouvernementaux et avec tous les paliers de gouvernement, afin de faire progresser le travail.
- 6.1.2 Création d'une stratégie pour soutenir l'élaboration d'une capacité d'évaluation dans tous les paliers de gouvernement et dans toutes les communautés à travers les T. N.-O.
- 6.1.3 Mise en œuvre d'un cadre de reddition des comptes en matière de santé et de services sociaux qui tiendrait compte de l'état de santé et des conditions sociales des communautés des T. N.-O.

6.2 *Mesures à plus long terme*

- 6.2.1 Le GTNO offrira de la formation sur des techniques d'évaluation de programmes afin de mettre en valeur le potentiel des communautés et des régions.
- 6.2.2 Le GTNO contribuera à l'élaboration et à la mise à jour de profils des communautés qui utilisent des indicateurs sociaux. Ces profils pourraient aider les communautés à définir leurs priorités en matière de mesures visant les conditions sociales.

Responsabilité

Recommandation n° 7 : Suivi, mise en œuvre et diffusion des recommandations

Recommandation de l'Agenda social

Le Groupe de travail de l'Agenda social recommande que tous les gouvernements et les organismes non gouvernementaux veillent à ce que les recommandations contenues dans leurs rapports ou planifications soient mises en œuvre, évaluées et suivies, de même que diffusées publiquement.

Réaction du GTNO

Le GTNO convient qu'il appartient au gouvernement de gérer efficacement les fonds publics au moyen de suivis et d'évaluations réguliers de l'efficacité de programmes et de mécanismes d'amélioration continue de qualité des programmes. Au cours des dernières années, le GTNO a fait beaucoup d'efforts afin d'augmenter la transparence et la responsabilité du gouvernement et continuera de le faire. Dans la mesure du possible, le GTNO veillera à ce que des exemplaires des révisions de programmes, des évaluations de programmes et d'autres rapports analogues soient accessibles au public. De plus, le GTNO s'engage à informer le public sur les initiatives gouvernementales.

Le public a également le droit de connaître les résultats des révisions et des évaluations de programmes et le gouvernement doit être tenu responsable de divulguer sa réaction aux résultats de ces rapports. Il faut toutefois remarquer que les recommandations des réviseurs externes ne sont pas toujours acceptées ni mises en œuvre. Le GTNO peut s'engager à augmenter sa propre responsabilité. Cependant, les comptes rendus spécifiques sur la mise en œuvre des recommandations de l'Agenda social constituent une responsabilité collective et doivent être faits en consultation avec tous les autres partenariats.

Engagement public d'adoption de mesures de la part du GTNO

7.1 *Mesures immédiates*

- 7.1.1 Projets de réglementation, dans le cadre de la Loi sur les archives, pour donner à la Bibliothèque législative la prérogative de dépôt légal.
- 7.1.2 S'assurer que des exemplaires des révisions et des évaluations de programmes et tout autre rapport analogue élaborés durant le mandat de ce gouvernement sont déposés à la Bibliothèque législative des T. N.-O. afin d'assurer l'accès du public à ces documents.
- 7.1.3 Fournir au public l'information pertinente quant à l'accessibilité à ces documents à la Bibliothèque législative et en ligne.

7.2 *Mesures à plus long terme*

- 7.2.1 Élaboration et mise en œuvre d'un Cadre de responsabilité pour tous les secteurs du gouvernement, lequel comprend un mécanisme de comptes rendus réguliers dans le cadre du processus du Plan d'activités.
- 7.2.2 Amélioration constante des mécanismes de responsabilité et de suivi de la part du GTNO.
- 7.2.3 Amélioration de la disponibilité des documents gouvernementaux, grâce à sa bibliothèque virtuelle en ligne.

Responsabilité

Recommandation n° 8 : Politiques, lois et normes

Recommandation de l'Agenda social

Le Groupe de travail de l'Agenda social recommande que tous les gouvernements et organismes non gouvernementaux élaborent des politiques ou lois ainsi que des normes minimales sur les programmes et les services. Le Groupe de travail recommande aussi que tous les gouvernements et les organismes non gouvernementaux fassent une révision des politiques, des lois et des normes déjà en place afin de protéger le public, guider les prestataires de services, veiller à ce que les gens aient accès aux soins, peu importe leur lieu de résidence, et que ces soins soient administrés convenablement et en toute sécurité. De plus, le Groupe de travail recommande que les politiques et les lois soient rédigées dans un langage accessible à tous.

Réaction du GTNO

Le GTNO convient qu'il doit énoncer les objectifs des programmes et des services du gouvernement plus clairement et qu'un niveau minimum de services doit être défini là où cela est approprié et réalisable. Dans la mesure du possible, l'information relative aux programmes et aux services gouvernementaux devrait être facilement accessible à tous les résidents.

Engagement public d'adoption de mesures de la part du GTNO

8.1 *Mesures immédiates*

- 8.1.1 Publication d'un document sur les services essentiels en matière de santé et de services sociaux, à distribuer dans tous les foyers des T. N.-O.
- 8.1.2 Publication, dans le site Web du GTNO, d'un cadre de planification de programmes servant à l'élaboration de tous les nouveaux programmes.

8.2 Mesures à plus long terme

- 8.2.1 Révision du processus de planification des programmes, afin de veiller à ce qu'il reflète les critères proposés dans l'Agenda social.
- 8.2.2 Tous les ministères du GTNO prendront des mesures pour préparer davantage d'information sur les programmes et services disponibles, et ce, dans un langage accessible à tous.
- 8.2.3 Le GTNO élaborera un guide annuel sur les programmes et les services destinés aux résidents et qui fournira l'information pertinente sur les activités du gouvernement, ainsi que sur le type de programmes et de services offerts.
- 8.2.4 Grâce au Groupe de travail sur les communications, le GTNO étudiera la possibilité de rédiger des résumés des politiques et des lois dans un langage simple et fera des recommandations en ce sens pour l'avenir.

Leadership et responsabilité individuelle

Recommandation n° 9 : Engagement des individus et des dirigeants

Recommandation de l'Agenda social

Le Groupe de travail de l'Agenda social recommande que tout un chacun, y compris les dirigeants, soit personnellement responsables de l'amélioration des conditions sociales des T. N.-O. Le Groupe de travail recommande aussi que nous travaillions en semble afin de mieux soutenir nos dirigeants.

Réaction du GTNO

Le gouvernement convient que chaque résident des T. N.-O. est personnellement responsable de l'amélioration des conditions sociales dans les Territoires, en acceptant d'abord la responsabilité individuelle et personnelle de ses propres gestes. C'est là l'un des thèmes énoncés dans *Vers de meilleurs lendemains*, où nous avons reconnu spécifiquement que les gestes et les choix personnels de tous les citoyens des T. N.-O. jouaient un rôle très important dans les conditions sociales.

Toutefois, la responsabilité d'aider les gens à se trouver des sources d'habitudes de vie saine, à acquérir des habiletés au leadership et de veiller à ce que les gens soient de bons citoyens ne relève pas uniquement du gouvernement. Ces champs d'activités exigent la collaboration du GTNO, des gouvernements autochtones, des communautés et des organismes non gouvernementaux.

Engagement public d'adoption de mesures de la part du GTNO

9.1 *Mesures immédiates*

- 9.1.1 Publication du Self-Care Handbook et distribution dans tous les foyers des T. N.-O.
- 9.1.2 Revoir les politiques à degré de tolérance zéro, afin de déterminer s'il est possible d'en faire plus.
- 9.1.3 Établir le cadre de référence d'une Initiative d'appui au bénévolat, afin de répondre aux besoins des ONG en matière de formation de leurs bénévoles, et de favoriser un meilleur sens civique dans l'ensemble, grâce au bénévolat.

9.2 *Mesures à plus long terme*

- 9.2.1 Les ministères du GTNO continueront de faire la promotion des politiques à degré de tolérance zéro sur les comportements malsains ou dysfonctionnels.
- 9.2.2 Le GTNO travaillera avec les groupes intéressés afin d'élaborer et de mettre en œuvre l'Initiative d'appui au bénévolat.

Prévention

Recommandation n° 10 : Soutien des initiatives qui mettent la prévention au premier plan

Recommandation de l'Agenda social

Le Groupe de travail de l'Agenda social recommande que tous les paliers de gouvernement, tous les prestataires de services, tous les organismes non gouvernementaux, toutes les communautés, l'ensemble du secteur privé, les familles et les individus mettent la prévention au premier plan.

Réaction du GTNO

Le GTNO convient que la prévention est la clé de l'amélioration des conditions de vie pour les gens du Nord. Cela se reflète dans ses initiatives les plus récentes, lesquelles font la promotion et le soutien de choix individuels sains, notamment dans le Projet pour le développement de la petite enfance et la Stratégie de promotion de la santé, qui sont tous deux des priorités du GTNO.

Les principes sous-jacents de la Stratégie de promotion de la santé - responsabilité individuelle, connaissance des traditions, prévention, déterminants externes et approche holistique - sont étroitement liés aux recommandations de l'Agenda social.

Présentement, les quatre secteurs de la santé dont la promotion est prioritaire sont : la réduction du tabagisme et des méfaits du tabac; la vie active; le Programme Grossesses en santé et la prévention des blessures.

Les autres priorités de prévention du GTNO portent sur la sécurité relative aux armes à feu, la sécurité dans les petites embarcations et la prévention en matière de conduite en état d'ébriété.

Pour que ces initiatives de prévention soient couronnées de succès à long terme, le GTNO estime avoir besoin d'un ensemble global d'éléments comprenant : la formation et le perfectionnement, la coopération, la recherche et l'avancement des connaissances, la communication, les politiques publiques, la réorientation des services et le développement communautaire. Les principales priorités du GTNO comprennent tous ces éléments.

Pour garantir le succès des initiatives de prévention, il est également crucial que tous les paliers de gouvernement, les communautés et les partenaires non gouvernementaux travaillent ensemble à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de promotion et de prévention.

Engagement public d'adoption de mesures de la part du GTNO

10.1 Mesures immédiates

- 10.1.1 Élaboration et publication d'une liste de toutes les initiatives de promotion et de prévention qui existent actuellement.
- 10.1.2 Réunion avec les parties intéressées afin de lancer la Stratégie sur la vie active aux T. N.-O.
- 10.1.3 Publication d'un rapport portant sur la situation des blessures dans les T. N.-O.
- 10.1.4 Mise en œuvre continue du Plan d'action en matière de santé et de services sociaux, au moyen de mesures comme la publication de documents sur les services essentiels et la prestation de services, ainsi que l'établissement d'un centre d'appels.

10.2 Mesures à plus long terme

- 10.2.1 Le GTNO continuera à faire de la promotion de choix sains une priorité, grâce aux mesures suivantes :
 - en poursuivant la Stratégie sur la réduction du tabagisme et des méfaits du tabac;
 - en mettant en œuvre la Stratégie sur la vie active aux T. N. -O.;
 - en élargissant le Programme Grossesses en santé; et
 - en mettant sur pied un plan territorial de prévention des blessures.

(Remarque : Le GTNO appuiera les projets pilotes destinés à tester un certain nombre d'approches faisant la promotion des pratiques préventives dans les communautés. Cet engagement fait partie de la réaction du GTNO à la recommandation n^o 2.)

Conclusion - Mise en œuvre de l'Agenda social

Ce document de réaction décrit les secteurs du mandat du GTNO pour lesquels nous pouvons prendre des mesures. Toutefois, plusieurs recommandations exigent des réactions de la part des autres niveaux de gouvernement, des ONG et des individus. Dans le cas de plusieurs domaines importants, notamment l'établissement de structures et de programmes dans le Nord permettant de réduire la dépendance envers les services du Sud, nous devons travailler avec nos partenaires afin d'obtenir les résultats désirés.

Afin d'améliorer la qualité de vie dans les T. N.-O., tout un chacun doit prendre la responsabilité de faire sa part pour parfaire les conditions sociales. Cela veut dire que nous tous - individus, communautés, gouvernements publics et autochtones et organismes non gouvernementaux - devons être prêts à travailler ensemble pour atteindre notre but collectif d'améliorer les conditions sociales partout dans les T. N.-O.

Le Groupe de travail de l'Agenda social représente plusieurs niveaux du gouvernement et d'organismes non gouvernementaux. En collaboration avec ces partenaires, nous étudierons comment nous pouvons travailler ensemble à donner suite à nos réactions et à élaborer des mécanismes appropriés de suivi de la mise en œuvre.

Le suivi des résultats escomptés est une composante cruciale de la mise en œuvre de l'Agenda social dans les T. N.-O. Nous croyons que le suivi des profils communautaires à long terme constituera le meilleur indicateur de notre succès collectif en matière d'amélioration du mieux-être de tous les résidents des T. N.-O.

Nous nous réjouissons de pouvoir travailler de manière collective à l'épanouissement des communautés et à réalisation de la vision énoncée dans Vers de meilleurs lendemains.

Annexe I

Mesures présentement en cours et qui appuient l'Agenda social

- Les démarches spécifiques entreprises par le GTNO pour améliorer la coordination entre les ministères comprennent :
 - l'établissement du Comité ministériel de l'Agenda social;
 - des réunions avec les sous-ministres des ministères responsables des programmes sociaux ;
 - l'amélioration de la coordination interministérielle dans certains programmes particuliers, notamment :
 - l'harmonisation des programmes pour les aînés ou destinés aux aînés;
 - le Disabilities Framework;
 - le Cadre de développement de la petite enfance;
 - le Plan d'action contre le tabagisme;
 - la Stratégie territoriale de lutte contre le tabagisme;
 - la Stratégie sur la vie active aux T. N.-O.;
 - la Stratégie en matière d'alphabétisation.
- De concert avec Santé Canada, le ministère de la Santé et des Services sociaux travaille en consultation avec les organismes autochtones et les ONG sur l'intégration des approches de financement. On s'attend à ce que l'approche retenant le concept de la source unique soit adoptée pour l'attribution de fonds fédéraux aux communautés pour les initiatives de mieux-être (comme le Programme canadien de nutrition prénatale, Grandir ensemble, etc.).
- Dans la Stratégie d'exploitation des ressources non renouvelables et le Plan d'action en matière de santé et de services sociaux 2002-2005, le GTNO s'était engagé à soutenir les communautés dans leur essai des meilleures pratiques pour faire face aux éventuelles répercussions négatives découlant de l'exploitation des ressources non renouvelables.
- Un comité interministériel revoit le Protocole pour venir en aide aux enfants maltraités afin de le mettre à jour en fonction de la loi actuelle et de s'assurer que le personnel enseignant, les travailleurs sociaux et la police collaborent de manière efficace dans le meilleur intérêt de l'enfant.

- Un " groupe de réflexion " d'une durée de deux jours se tiendra sous l'égide du GTNO en septembre 2002. Il réunira les représentants du secteur industriel, les membres des communautés, le Conseil tribal des Gwich'in et la Inuvialuit Regional Corporation, afin d'étudier des approches conjointes pour faire face aux répercussions de l'exploitation des ressources sur les communautés.
- Le ministère des Affaires municipales et communautaires fournit des prévisions de financement pluriannuel aux gouvernements communautaires; le programme Enfants en santé accorde également des subventions aux communautés pour des projets pluriannuels.
- Au besoin, les ministères participent aux travaux du Comité spécial mixte sur les affaires des communautés sans pouvoir d'imposition foncière.
- Le GTNO a fait part de ses préoccupations sur l'approche du financement par tête dans plusieurs programmes et domaines de services. Cette préoccupation a été transmise au gouvernement fédéral tout récemment, pour ce qui est du financement des programmes de santé.
- Le GTNO publie des rapports annuels sur les mesures s'appliquant à tous les paliers du gouvernement.
- Le GTNO publie également des rapports réguliers et spéciaux sur des enjeux sociaux, notamment le Rapport sur l'état de santé de la population, les Enquêtes sur la consommation d'alcool et la toxicomanie, le Rapport annuel du coroner, Alerte au tabagisme, etc.
- Des démarches sont en cours pour mettre en valeur un potentiel d'évaluation des programmes dans l'ensemble des T. N.-O. en offrant désormais aux organismes à but non lucratif des cours auparavant offerts seulement aux employés du GTNO.
- Des spécialistes du bénévolat ont effectué des évaluations de programmes et tenu des ateliers de planification de programmes à l'intention des organismes à but non lucratif; on élabore en ce moment du matériel documentaire facile d'emploi.
- Il est possible d'accéder aux publications du gouvernement en ligne au site Web du GTNO (www.gov.nt.ca).
- La Bibliothèque législative a le mandat de servir le public en réunissant les documents produits par le gouvernement et en les rendant accessibles.

- La présentation des résultats s'est beaucoup améliorée, comme le mentionne le Rapport de la vérificatrice générale sur diverses questions.
- Dans le cadre de son engagement envers le Plan d'action en matière de santé et de services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a entrepris un certain nombre d'activités, notamment :
 - la rédaction de documents sur un modèle de services essentiels et sur la prestation de services pour les programmes de santé et de services sociaux;
 - l'élaboration d'un Self-Care Handbook pour aider les gens à assumer de plus en plus la responsabilité de leur propre santé et de celle de leur famille;
 - l'avancement des démarches de mise en place d'un système d'évaluation de performance et de reddition de comptes à l'échelle du système de la santé et des services sociaux (y compris le ministère et toutes les autres administrations).
- La Stratégie en matière d'alphabétisation 2001-2005 a été mise en œuvre.
- Toutes les administrations des soins de santé et de services sociaux ont adopté des politiques de sécurité au travail dans leurs installations.
- Un bon nombre de stratégies préventives ont déjà été mises en place, notamment :
 - la réduction du tabagisme et des méfaits du tabac;
 - le Plan d'action contre le tabagisme, la Stratégie territoriale de lutte contre le tabagisme;
 - l'élaboration de stratégies de vie active;
 - le programme Grossesses en santé;
 - la promotion de l'allaitement;
 - la campagne d'éducation publique au SAF et aux CAF;
 - un travail de promotion sur les grossesses sans alcool auprès des vendeurs et des serveurs des établissements vendant ou servant des boissons alcoolisées;
 - la prévention des blessures.
- Une étude sur la situation des blessures dans les T. N.-O. est en cours de réalisation.
- Le GTNO appuie le développement des communautés grâce à des projets de promotion de santé communautaire et subventionnés par le Fonds de promotion de la santé.

Annexe II

PLAN DE MISE EN ŒUVRE

L'AGENDA SOCIAL - UN FILTRE

RECOMMANDATION N° 1 : L'AGENDA SOCIAL - FILTRE DE PRISE DE DÉCISIONS ET CADRE D'ACTION POLITIQUE

MESURE(S)	RÉSULTAT(S) OBTENU(S)	RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)	DATE LIMITE	RESPON-SABILITÉ
Élaborer un " filtre social " à l'usage du GTNO (1.1.1-1.2.3)	Les décisionnaires des ministères, des agences centrales et du GTNO utiliseront le " filtre social " pour évaluer les initiatives de programmes, de politiques et de lois du GTNO.	Un " filtre social ", constitué d'un ensemble de principes en matière de politiques sociales et d'une liste de contrôle des initiatives sociales Directives sur l'utilisation du " filtre social "	Février 2003	Exécutif

TRAVAILLER ENSEMBLE

RECOMMANDATION N^o 2 : ÉLIMINER LES OBSTACLES STRUCTURELS À LA COOPÉRATION

MESURE(S)	RÉSULTAT(S) OBTENU(S)	RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)	DATE LIMITE	RESPON-SABILITÉ
Mettre sur pied cinq projets pilotes sur l'intégration et la coordination des soins de santé et des services sociaux dans les communautés touchées par l'exploitation des ressources (2.1.1)	Amélioration de l'intégration et de la coordination des soins de santé et des services sociaux, dont les services des agences non gouvernementales, et des secteurs privé et bénévole	Meilleures pratiques éprouvées en application dans cinq communautés Rapport et recommandations diffusés auprès des autres communautés	Avril 2003	Santé et services sociaux
Mettre sur pied deux projets pilotes dans des communautés n'étant pas susceptibles d'être touchées par l'exploitation des ressources, afin d'évaluer les approches retenues pour les projets sur le mieux-être des communautés (2.1.2)	Augmenter le potentiel dans les communautés pour la mise en œuvre et le maintien des projets de mieux-être des communautés	Plan pour le mieux-être communautaire et la mise en œuvre du plan de travail pour chacune des communautés qui a des projets Exemples de collaborations possibles pour les gouvernements et les organismes non gouvernementaux	Mars 2003	Santé et Services sociaux
Réviser, mettre à jour et publier le Protocole pour venir en aide aux enfants maltraités (2.1.3)	Meilleure compréhension des différents rôles et des différentes responsabilités du personnel des signataires du Protocole pour venir en aide aux enfants maltraités Amélioration de la capacité à travailler en collaboration dans le meilleur intérêt de l'enfant.	Révision du Protocole pour venir en aide aux enfants maltraités Ateliers de formation	Mars 2003	Santé et Services sociaux

TRAVAILLER ENSEMBLE

RECOMMANDATION N^o 2 (SUITE) : ÉLIMINER LES OBSTACLES STRUCTURELS À LA COOPÉRATION

MESURE(S)	RÉSULTAT(S) OBTENU(S)	RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)	DATE LIMITE	RESPON-SABILITÉ
Déterminer les obstacles à la coopération dans les lois et les politiques existantes et apporter des changements au besoin (2.2.1)	Réduction des obstacles à la coopération	Définition des obstacles à la coopération Recommandations de changements	Juin 2003	Santé et Services sociaux, ÉCF, Exécutif
À partir du " filtre social ", veiller à ce que d'éventuels obstacles à la coopération soient déterminés et éliminés dans les nouvelles lois et politiques (2.2.2)	Coopération accrue entre les ministères, les gouvernements et les organismes non gouvernementaux	Éventuels obstacles à la coopération entre les ministères déterminés et éliminés avant la mise en œuvre de nouvelles lois ou politiques	Janvier 2003	Exécutif
Continuer à promouvoir et à améliorer la coordination et la coopération dans les bureaux de la direction générale et des régions (2.2.3)	Établissement de mécanismes d'échange d'information, de consultation et de coopération	Maintien de comités interministériels actifs au niveau des sous-ministres et du personnel	Septembre 2002	Exécutif
Déterminer les services essentiels dans les secteurs des programmes sociaux afin de divulguer des possibilités de financement pour des activités " discrétionnaires " sur le mieux-être (2.2.4)	Instaurer une structure de collaboration sur les problèmes sociaux à l'intention des communautés et des régions	Description du financement possible accordé par le GTNO pour des activités « discrétionnaires » sur le mieux-être	Mars 2003	Santé et Services sociaux
Poursuivre le travail avec le gouvernement fédéral sur l'approche " source unique " des postes budgétaires 4 et 5 en ce qui concerne le financement et les dépenses pour le financement (2.2.5)	Approche " source unique " pour les dispositions de financement des postes budgétaires 4 et 5 pour les communautés	Rapport sur les consultations effectuées auprès du gouvernement fédéral	Continu	Santé et Services sociaux
Augmenter l'accès public à l'information sur les programmes et services du GTNO dans Internet (2.2.6)	Augmenter la prise de conscience du public en ce qui a trait aux programmes et services du GTNO	Augmenter la fonction de diffusion d'information publique du site Web du GTNO au sujet des programmes et des services du GTNO du site Web du GTNO	Juin 2003	Travaux publics et Services

MISE EN VALEUR DU POTENTIEL

RECOMMANDATION N^o 3 : FINANCEMENT PLURIANNUEL

MESURE(S)	RÉSULTAT(S) OBTENU(S)	RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)	DATE LIMITE	RESPON-SABILITÉ
Établir des critères de financement pluriannuel (3.1.1)	Précisions sur les possibilités de financement pluriannuel à l'intention des organismes et des communautés	Critères à la disposition des communautés et des ONG	31 octobre 2002	SCGF
Prendre des mesures afin de s'assurer que l'engagement envers le financement pluriannuel s'applique aux ententes de contributions pour 2003-2004, au besoin (3.1.2 - 3.1.7)	Amélioration de la capacité de planification à long terme et de rétention du personnel au sein des communautés et des ONG	Directives de politiques clairement énoncées en ce qui concerne les ententes de financement pluriannuel Ententes de financement pluriannuel, au besoin	1er avril 2003	SCGF
S'assurer que les groupes de femmes des T. N.-O. profitent au maximum des locaux du GTNO et bénéficient d'une infrastructure adéquate pour améliorer la prestation de leurs services aux clientes (3.1.8)	Espaces de bureaux améliorés et plus grands pour les groupes de femmes des T. N.-O.	Services plus efficaces pour les clientes des T. N.-O.	1er décembre 2002	Exécutif
Publier les ententes de financement pluriannuel (3.2.1)	Transparence accrue sur les ententes de financement du GTNO	Information publique sur le financement pluriannuel	Automne 2003	SCGF

MISE EN VALEUR DU POTENTIEL

RECOMMANDATION N° 4 : SERVICES DE BASE DANS LES PETITES COMMUNAUTÉS

MESURE(S)	RÉSULTAT(S) OBTENU(S)	RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)	DATE LIMITE	RESPON-SABILITÉ
Approcher le Comité spécial mixte sur les affaires des communautés sans pouvoir d'imposition foncière afin de travailler en collaboration sur la création de profils communautaires répondant aux besoins de planification et d'analyse des communautés (4.1.1 - 4.2.2)	Amélioration de l'accès des communautés sans pouvoir d'imposition foncière aux programmes et services du gouvernement	Proposition pour les prochaines étapes, dont l'examen des problèmes de financement (après le rapport du Comité)	Mai 2003	Affaires municipales et communautaires

MISE EN VALEUR DU POTENTIEL

RECOMMANDATION N^o 5 : RECHERCHE ET PRESTATION DE PROGRAMMES DANS LE NORD

MESURE(S)	RÉSULTAT(S) OBTENU(S)	RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)	DATE LIMITE	RESPON-SABILITÉ
Élaborer une proposition de mise sur pied d'un Réseau d'excellence en recherches culturelles et sociales dans les T. N. -O. (5.1.1)	Approche collaborative pour déterminer les besoins en matière de recherche Avancement des connaissances dans le domaine des problèmes sociaux et culturels particuliers aux régions du Nord Contribution accrue des régions du Nord dans la détermination des priorités de recherche dans le domaine culturel et social	Proposition pour la mise sur pied d'un Réseau, comprenant la description des coûts et des ressources possibles	Décembre 2002	ÉCF
Créer des postes d'agent de recherches offerts chaque année aux diplômés du Nord par l'Institut de recherche Aurora (5.1.2)	Possibilité, pour les diplômés du Nord, de mettre en pratique leurs aptitudes et connaissances et d'acquérir de l'expérience Avancement des connaissances sur les domaines importants pour les habitants des régions du Nord	Un ou plusieurs postes de recherche d'une durée d'un an offerts à des diplômés des régions du Nord	Février 2003	ÉCF
Former un groupe de concertation composé de secteur industriel du Nord, de chercheurs du Nord et d'ONG (5.1.3)	Meilleure compréhension commune des priorités en matière de recherche dans le Nord	Définition des priorités de recherche pour les régions du Nord	Octobre 2002	ÉCF
Promouvoir la mise sur pied d'une bibliothèque virtuelle des recherches existant sur le Nord (5.2.1)	Accès accru à la recherche sur les questions importantes pour les régions du Nord Perfectionnement des ressources d'apprentissage à l'intention des écoles secondaires des régions du Nord et du Collège Aurora	Options d'aide à la mise sur pied d'une bibliothèque virtuelle	Continu jusqu'en 2003	ÉCF

RESPONSABILITÉ

RECOMMANDATION N° 6 : MIEUX-ÊTRE/APPROCHE FONDÉE SUR DES INDICATEURS SOCIAUX

MESURE(S)	RÉSULTAT(S) OBTENU(S)	RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)	DATE LIMITE	RESPON-SABILITÉ
Mettre sur pied un groupe de travail pour faire avancer la définition et l'évaluation des indicateurs sociaux au sein du mandat du GTNO (6.1.1)	Amélioration du suivi et des comptes rendus des changements de conditions sociales et meilleure planification des programmes sociaux Partenariats plus forts avec les ONG et tous les paliers de gouvernement au sujet de l'évaluation des indicateurs	Rapport sur les indicateurs sociaux dans les T. N.-O. Profils communautaires pour effectuer la planification des programmes sociaux dans les communautés	Mars 2003	Finances (Bureau de la statistique)
Établir une capacité d'évaluation à l'échelle du GTNO et des communautés du Nord (6.1.2)	Capacité accrue, pour le GTNO, les régions et les communautés, d'effectuer une évaluation efficace des programmes	Manuel d'évaluation des programmes Atelier Site Web interactif Stratégies pour le développement des aptitudes d'évaluation dans des régions	Mars 2003	Secrétariat du conseil de gestion financière
Mettre en place un cadre de reddition des comptes à l'échelle du système des soins de santé et des services sociaux (6.1.3)	Cadre de reddition des comptes reflétant l'engagement envers l'obligation de rendre des comptes, la transparence et la participation Cadre de reddition des comptes cohérent pour les autres parties intéressées	Cadre de reddition des comptes détaillé	Septembre 2002	Santé et Services sociaux
Offrir de la formation sur l'évaluation (6.2.1)	Capacité d'évaluation accrue pour les communautés et les régions	Ateliers offerts dans toutes les régions pendant la période 2003-2004	Avril 2003	Secrétariat du conseil de gestion financière
Mettre sur pied des profils communautaires et les mettre à jour (6.2.2)	Capacité de planification sociale accrue pour les communautés (voir également 2.1.1)	Profils communautaires de mieux-être offerts à toutes les communautés des T. N.-O.	Mars 2004	Finances

RESPONSABILITÉ

RECOMMANDATION N^o 7 : SUIVI, MISE EN ŒUVRE ET DIFFUSION DES RECOMMANDATIONS

MESURE(S)	RÉSULTAT(S) OBTENU(S)	RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)	DATE LIMITE	RESPON-SABILITÉ
Accorder la prérogative de dépôt légal à la Bibliothèque législative (7.1.1)	Plus grand accès public aux documents du gouvernement	Réglementation en vertu de la <i>Loi sur les archives</i>	Décembre 2002	ÉCF
Veiller à ce que des exemplaires des révisions et des évaluations de programmes et autres rapports analogues élaborés durant le mandat de ce gouvernement soient déposés à la Bibliothèque législative des T. N.-O.(7.1.2)	Accès public accru aux révisions et évaluations de programmes et autres rapports analogues	Documents gouvernementaux de nature publique accessibles au public pour consultation	Septembre 2002	Exécutif
Diffuser publiquement de l'information sur l'accessibilité des documents disponibles à la Bibliothèque législative et en ligne (7.1.3)	Plus grande conscientisation du public quant à l'accès aux documents	Stratégie de communication	Décembre 2003	Exécutif
Créer et mettre en œuvre un cadre de reddition de comptes à l'échelle du gouvernement (7.2.1, 7.2.2)	Transparence et reddition des comptes de la part du GTNO et des autres parties intéressées	Cadre de reddition des comptes à l'échelle du gouvernement	Été 2003	Secrétariat du conseil de gestion financière
Augmenter l'accès aux documents gouvernementaux au moyen de la bibliothèque en ligne du GTNO(7.2.3)	Accès accru du public aux documents gouvernementaux	Plus de documents gouvernementaux traitant d'affaires publiques sur les sites Web des ministères et du GTNO	Janvier 2003	Exécutif

RESPONSABILITÉ

RECOMMANDATION No 8 : POLITIQUES, LOIS ET NORMES

MESURE(S)	RÉSULTAT(S) OBTENU(S)	RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)	DATE LIMITE	RESPON-SABILITÉ
Publier un document sur les services essentiels et le distribuer dans tous les foyers des T. N.-O. (8.1.1)	Prise de conscience plus grande de la part du public sur les services essentiels offerts par le système des soins de santé et des services sociaux	Publication d'un document sur les services essentiels	Octobre 2002	Santé et Services sociaux
Publier un cadre de planification de programmes sur le site Web du GTNO et l'appliquer à tout nouveau programme (8.1.2)	Grande qualité en matière de planification et d'évaluation des programmes et des services	Critères d'approbation des programmes à la disposition du GTNO et des autres parties intéressées	Septembre 2002	Secrétariat du conseil de gestion financière
Revoir le cadre de planification de programmes afin d'y incorporer les principes proposés dans l'Agenda social (8.2.1)	Cadre de référence cohérent et fondé sur les principes de l'Agenda social destiné à la planification des nouveaux programmes et des nouvelles initiatives	Cadre de planification de programmes révisé et soumis au Cabinet	Avril 2003 (sur approbation du " filtre social ")	Secrétariat du conseil de gestion financière
Prendre des mesures, dans tous les ministères, pour qu'il y ait plus d'information en langage simple sur les programmes et services (8.2.2)	Prise de conscience plus grande de la part du public sur les programmes et services du gouvernement	Rapport d'ensemble sur les propositions des ministères visant à clarifier les services et à rédiger des documents dans un langage simple	Avril 2003	Exécutif
Publier un guide sur les programmes et services du GTNO (8.2.3)	Information générale et claire sur les programmes et services du GTNO offerts au public	Premier guide annuel sur les programmes et services du GTNO	Septembre 2003	Exécutif
Étudier la possibilité de rédiger des résumés de lois et de politiques dans un langage simple (8.2.4)	Réflexion sur les meilleures pratiques pour que le public ait accès aux politiques et aux lois	Recommandations au Cabinet et au Conseil de gestion financière au sujet de directives de rédaction de politiques et de lois en langage simple	Janvier 2003	Exécutif

LEADERSHIP ET RESPONSABILITÉ INDIVIDUELLE

RECOMMANDATION N^o 9 : ENGAGEMENT DES INDIVIDUS ET DES DIRIGEANTS

MESURE(S)	RÉSULTAT(S) OBTENU(S)	RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)	DATE LIMITE	RESPON- SABILITÉ
Publier un Self-Care Handbook et le distribuer dans tous les foyers des T. N.-O. (9.1.1)	Amélioration des connaissances en matière d'auto-administration de soins parmi les habitants des T. N.-O.	Self-Care Handbook	Décembre 2002	Santé et Services sociaux
Révoir les politiques à degré de tolérance zéro pour déterminer s'il est possible d'en faire davantage (9.1.2, 9.2.1)	Amélioration du mieux-être pour les individus travaillant dans les installations du GTNO ou les visitant	Recommandations d'amélioration des politiques à degré de tolérance zéro	Mars 2004	Exécutif
Travailler avec des groupes intéressés à l'élaboration et à la mise en œuvre de l'Initiative d'appui au bénévolat (IAB) (9.1.3, 9.2.2)	Soutien aux organismes non gouvernementaux et aux communautés sur le perfectionnement de leurs bénévoles Renforcer le secteur du bénévolat partout dans les T. N.-O. Promouvoir le civisme	Plan d'action de l'IAB Déclaration du GTNO sur le bénévolat	Février 2003	Affaires municipales et communautaires

PRÉVENTION

RECOMMANDATION N° 10 : SOUTIEN DES INITIATIVES QUI METTENT LA PRÉVENTION AU PREMIER PLAN

MESURE(S)	RÉSULTAT(S) OBTENU(S)	RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)	DATE LIMITE	RESPON-SABILITÉ
Publier une liste de toutes les initiatives courantes de promotion et de prévention (10.1.1)	Prise de conscience plus grande du public sur les initiatives courantes de promotion et de prévention	Publication d'une liste de toutes les initiatives de promotion et de prévention	Octobre 2002	Santé et Services sociaux
Publier un rapport sur l'état des blessures dans les T. N.-O. (10.1.3)	Meilleure compréhension des blessures dans les T. N.-O. et sur ce qui peut être fait pour les prévenir	Publication d'un rapport sur les blessures dans les T. N.-O.	Mars 2003	Santé et Services sociaux
Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action en matière de santé et de services sociaux (10.1.4)	Meilleure compréhension des services offerts et une meilleure connaissance de l'auto-administration des soins parmi les résidents des T. N.-O.	Publication et distribution d'un document sur les services essentiels Distribution d'un Self-care handbook dans tous les foyers des T. N.-O.	Octobre 2002	Santé et Services sociaux
	Amélioration de l'accès aux services après les heures de fermeture	Établissement d'un Centre d'appels pour les T. N.-O.		
Réduire le tabagisme et les méfaits du tabac - priorité de la Stratégie de promotion de la santé (10.2.1)	Réduction du tabagisme dans les T. N.-O.	Comité directeur des T. N.-O., avec un nombre croissant de membres des organismes autochtones, de jeunesse, etc. Premier stade de l'élaboration de programmes d'études destinés aux écoles Étude de faisabilité sur la création de lois contre le tabagisme Promotion du concours J'arrête, j'y gagne Coordination de formation des professionnels de la santé	2002-2003	Santé et Services sociaux

PRÉVENTION

RECOMMANDATION N^o 10 : SOUTIEN DES INITIATIVES QUI METTENT LA PRÉVENTION AU PREMIER PLAN

MESURE(S)	RÉSULTAT(S) OBTENU(S)	RÉSULTAT(S) ATTENDU(S)	DATE LIMITE	RESPON-SABILITÉ
Stratégie sur la vie active aux T.N.-O. (10.1.2, 10.2.1)	Prise de conscience publique plus grande au sujet du concept de la vie active Augmentation du nombre de personnes physiquement actives dans les T.N.-O.	Lancement du processus de la Stratégie sur la vie active aux T.N.-O. Réunion des parties intéressées les plus importantes prévue pour l'automne 2002 Activités de promotion : Semaine de la récréation et de la forme physique, campagnes médiatiques, information pour l'annuaire de Recreation and Parks Association (RPA) Travail auprès des jeunes sur l'élaboration de stratégies	Octobre 2002- Mars 2003	Affaires municipales et communau-taires
Programmes liés à Grossesses en santé (10.2.1)	Prise de conscience publique plus grande au sujet du SAF et des CAF, surtout chez les hommes et les jeunes Plus d'information pour les femmes et les professionnels de la santé au sujet des grossesses en santé	Prise de conscience sur la promotion et la prévention du SAF et des CAF Journée internationale du SAF Prise de conscience sur le SAF chez les jeunes et les hommes Matériel de promotion additionnel Enquête sur l'allaitement naturel Conclusion d'un manuel sur les grossesses en santé à l'intention des professionnels de la santé	Septembre 2002 - Mars 2004	Santé et Services sociaux
Prévention des blessures (10.2.1)	Meilleure compréhension des blessures et établissement de mesures de prévention	Commencer à élaborer un plan territorial de prévention des blessures (stade de la conception seulement, pour cette année)	Mars 2004	Santé et Services sociaux